

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL

Séance spéciale du conseil municipal

Tenue le 10 juillet 2020

Séance spéciale de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 10 juillet 2020 à 9:00 au bureau municipal à laquelle étaient présents le maire M. Michel Villeneuve et les conseillers suivants :

Mme Lucie Guimond
M. Gilles Dufour
M. Marc-Henri Perron
M. Rodrigue Bélanger

Absents : M. Bruno Bussières
M. Hugues Gaudreault

Assiste également à cette séance spéciale madame Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION 2020-07-077

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION 2020-07-078

DÉPÔT D'UNE OFFRE D'ACHAT SUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 439, PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay peut vendre un bien;

ATTENDU QUE la vente de biens n'est pas assujetti aux diverses règles d'appel d'offres;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay a reçu une seule offre valide jusqu'au vendredi, 10 juillet 2020;

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 439, Principale est vendu sans aucune garantie légale et tel que vu;

M. Gilles Dufour, M. Marc-Henri Perron et M. Rodrigue Bélanger s'enregistrent **pour** cette proposition;

Mme Lucie Guimond s'enregistre **contre** cette proposition;

Adopté à la majorité des membres du conseil;

QUE la Municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay accepte l'offre d'achat de 9273-6677 Québec Inc. au montant de 35,000.00\$ (taxes incluses) pour l'immeuble et le terrain dont le lot est 5 973 168;

QUE M. Michel Villeneuve, Maire, et Mme Karine Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer au nom de la Municipalité tous les documents officiels pour légaliser la vente.

RÉSOLUTION 2020-07-079

DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA) >

ATTENDU QUE la municipalité a adopté une politique des aînés et son plan d'action MADA pour permettre la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;

ATTENDU QUE la municipalité aimerait améliorer la qualité de vie des aînés et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de sa communauté;

ATTENDU QUE dans notre plan d'action la réparation des trottoirs avait été ciblé comme prioritaire pour améliorer son état aux usagers;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière afin de pouvoir réparer et mettre en bon état les trottoirs dans la municipalité;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

QU'une preuve de propriété de l'infrastructure ou du terrain.

RÉSOLUTION 2020-07-080

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 9h15.



Michel Villeneuve
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / secrétaire-trésorière

PROPOSÉ PAR**N° DE RÉOLUTION**

M. Marc-Henri Perron

2020-07-077

M. Marc-Henri Perron

2020-07-078

M. Marc-Henri Perron

2020-07-079

M. Rodrigue Bélanger

2020-07-080